

**Sud**  
Rail

Union  
syndicale  
**Solidaires**



**CONTRE LE DUMPING SOCIAL DANS LE FERROVIAIRE**



**NE LACHONS RIEN**



**Le mardi 31 mai à partir de 19h**

**TOUS EN GREVE RECONDUCTIBLE**



**LES CONDITIONS DE TRAVAIL  
QUE L' UNION DES TRANSPORTS PUBLICS ET FERROVIAIRES  
VEUT IMPOSER AUX AGENTS DE L'EEV**



**Repos**

	<b>RH0077</b>	<b>Accords d'entreprise</b>	<b>Convention Collective</b>	<b>Décret Socle</b>
<b>Repos annuels</b>	122 ou 132	RIEN	104	RIEN
<b>Repos doubles</b>	52	52	RIEN	RIEN
<b>Repos minimum du dimanche</b>	22	14	RIEN	RIEN
<b>Repos journaliers</b>	12h ( 14h après nuit )	12h20 (14h après nuit )	RIEN	RIEN
<b>Fériés</b>	11 chômés	11 chômés	5 chômés	RIEN

**Temps de travail**

	<b>RH0077</b>	<b>Accords d'entreprise</b>	<b>Convention Collective</b>	<b>Décret Socle</b>
<b>Durée annuelle</b>	1568h ( régime 122 ) 1589h ( régime 132 )	1568h ou 1589h	1600h	1607h
<b>Travail effectif</b>	9h30 maxi 5h30 mini	10h maxi 2h30 mini	10h	10h
<b>Amplitude</b>	11h	RIEN	RIEN	RIEN

**Programmation**

	<b>RH0077</b>	<b>Accords d'entreprise</b>	<b>Convention Collective</b>	<b>Décret Socle</b>
<b>Programme des repos</b>	Programme semestriel Tableau de service ( 20 du mois )	RIEN	Tableau de service ( 10 jours avant )	Tableau de service ( 7 jours avant )
<b>Heures de début et fin de service</b>	Tableau d'affectation du personnel ( 7 jours avant )	RIEN	3 jours avant	3 jours avant
<b>Déprogrammation ( délais de prévenance )</b>	10 jours	RIEN	24h	24h
<b>Modification des heures de service</b>	A la journée de travail précédente	RIEN	1h avant la prise de service	1h avant la prise de service

**Mobilité**

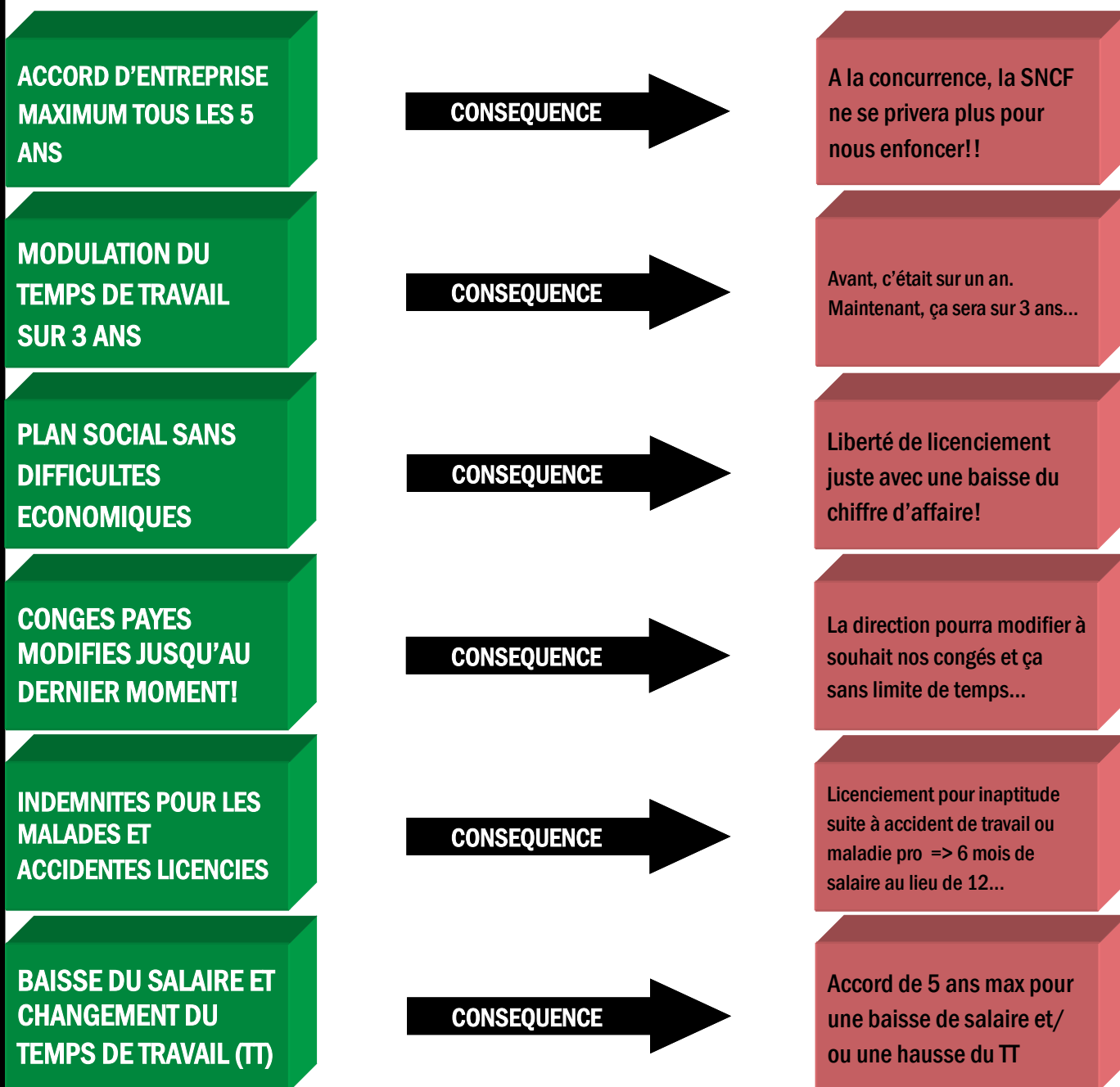
	<b>RH0077</b>	<b>Accords d'entreprise</b>	<b>Convention Collective</b>	<b>Décret Socle</b>
<b>Prises de service Fins de service</b>	A l'unité d'affectation	Possibilité d'embaucher en dehors de l'unité d'affectation ( dans la limite de 40mn de trajet non compté en temps de travail soit 1h20 supplémentaire par jour )	Possibilité d'embaucher en dehors de l'unité d'affectation ( dans la limite d'1h de trajet non compté en temps de travail soit 2h supplémentaires par jour )	RIEN
<b>Mobilité</b>	La direction voudrait l'imposer mais protection chapitre 8 du statut	La direction voudrait l'imposer mais protection chapitre 8 du statut	Imposée	RIEN

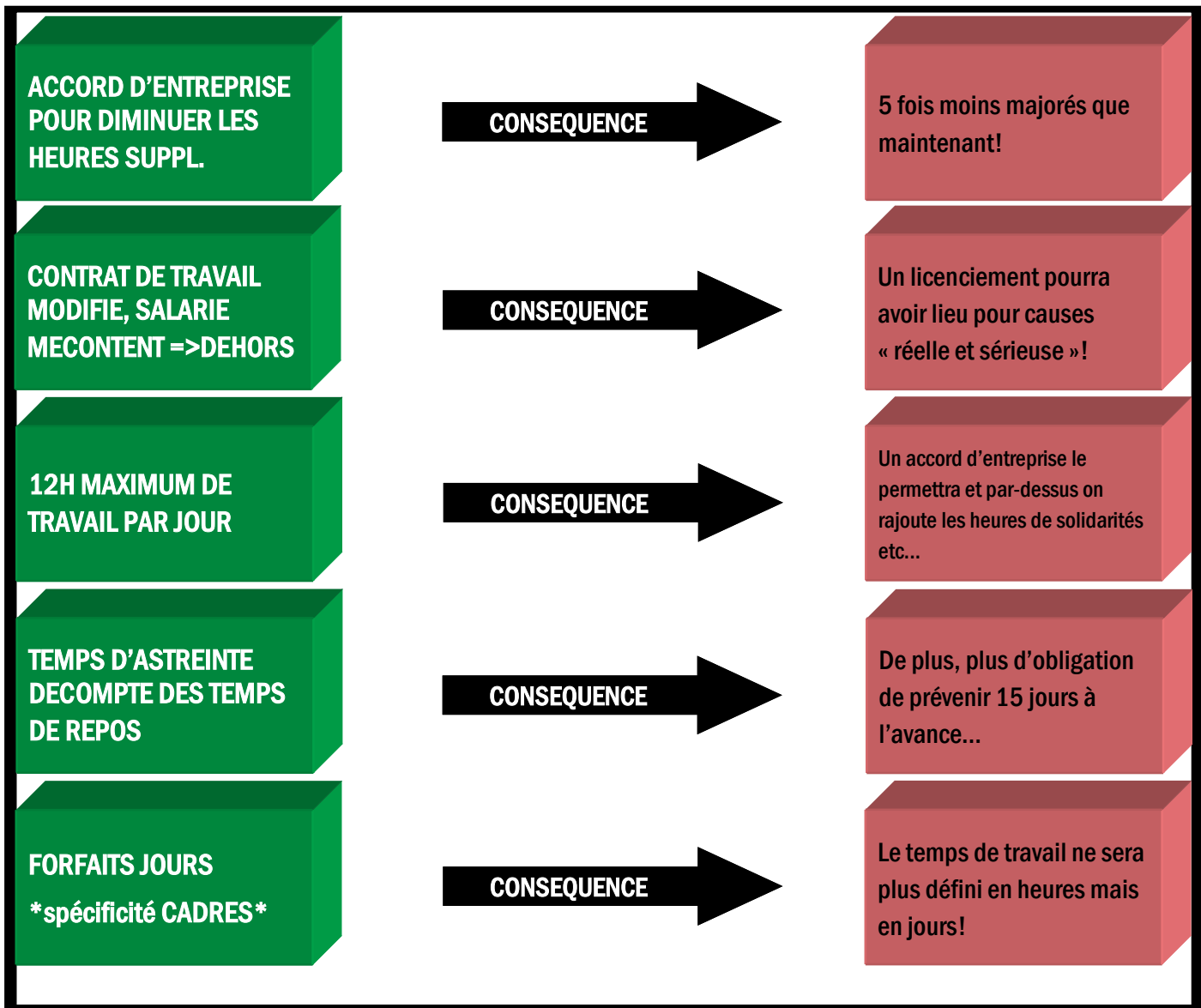
## Astreinte

	RH0077	Accords d'entreprise	Convention Collective	Décret Socle
Etablissement des cycles d'astreinte	Programmation semestrielle	RIEN	3 semaines avant ( 1 jour si imprévu )	RIEN
Conditions de recours À l'astreinte	En vue de faire face à des besoins urgents	RIEN	Pour accomplir un travail au service de l'entreprise	RIEN
Fréquence de l'astreinte	1 semaine sur 4 ( 3 exceptionnellement )	RIEN	« ...pas systématiquement... »	RIEN
Compensations	RCA ou taux A/B	RIEN	Faute d'accord, compensation Sur décision de la direction	RIEN



## LOI EL KHOMRI, LOI DE TOUS LES POURRIS !





**Le 31 mai à 19h tous en GREVE!**

**AG INTERSERVICE UNITAIRE**

**le 1er juin au centre de tri voie 23**

**Viens échanger et décider avec les collègues des suites à donner!**

**Rejoins le mouvement et les différentes actions à suivre!**

